

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **FRANÇOIS ROBERGE**, directeur, Commercialisation, pour TransÉnergie, une division d'Hydro-Québec, au 2, Complexe Desjardins, 9^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande en révision de la décision D-2002-95 de la Régie de l'énergie a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande en révision de la décision D-2002-95;
3. Tous les faits allégués dans ladite demande en révision sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec, ce 18 juillet 2002

(S) FRANÇOIS ROBERGE
FRANÇOIS ROBERGE

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 18 juillet 2002

(S) Caroline Villeneuve 200307-4
Caroline Villeneuve, avocate